

9400/18

(OR. en)

PRESSE 31
PR CO 31

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3621^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 28 mai 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Iran	3
Venezuela	4
Gaza	6
République démocratique du Congo	6
Accord post-Cotonou	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Sanctions à l'encontre de la Syrie	8
– Conclusions du Conseil sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie	8
– Conclusions du Conseil sur le renforcement du volet civil de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	9
– Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie en 2017	9
– Rapport de la Cour des comptes européenne sur les missions d'observation électorale	10
– Ouverture d'une délégation de l'Union européenne au Panama	10
– Position de l'UE concernant la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre	11

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Iran**

Le Conseil des affaires étrangères a tenu un débat sur l'Iran, en particulier sur l'accord sur le nucléaire iranien, le plan d'action global commun, à la suite de l'annonce du retrait des États-Unis de l'accord, le 8 mai. Le débat faisait suite à la discussion que les dirigeants de l'UE ont eue le 16 mai à Sofia, au cours de laquelle ils sont unanimement convenus que l'UE restera dans l'accord aussi longtemps que l'Iran y demeurera pleinement attaché et où ils ont donné le feu vert à la Commission pour se tenir prête à agir dans le cas où il serait porté atteinte aux intérêts européens.

Les ministres ont souligné qu'il était important de sauvegarder le plan d'action global commun qui est essentiel pour la sécurité dans la région et, partant, pour l'Europe et au-delà. Il se sont également félicités des mesures déjà prises par la Commission européenne en vue de protéger les entreprises européennes qui se sont engagées en Iran à la suite de la levée des sanctions liés au nucléaire. Ils ont salué tous les efforts déployés, notamment par la haute représentante et par les ministres des affaires étrangères du groupe E3 (Allemagne, France et Royaume-Uni), pour faire en sorte que l'Iran continue de mettre en œuvre l'accord, dont l'objectif est d'empêcher que le pays ne développe un armement nucléaire.

Les ministres ont également abordé d'autres questions ne relevant pas du plan d'action global commun, en particulier les préoccupations de l'UE concernant le programme de missiles balistiques de l'Iran et le rôle de l'Iran dans les conflits régionaux, notamment en Syrie et au Yémen, ainsi que la situation des droits de l'homme. Ces questions sont traitées en dehors du cadre du plan d'action global commun. Très récemment, l'UE a pris la tête d'une initiative associant plusieurs États membres afin d'ouvrir un dialogue avec l'Iran sur le Yémen, avec la tenue, le 3 mai à Rome, d'une réunion au niveau diplomatique pour discuter de mesures concrètes visant à instaurer un climat de confiance.

Les ministres des affaires étrangères ont également souligné l'importance que l'UE attache à la relation transatlantique, ainsi que la nécessité de continuer à dialoguer avec le partenaire et l'allié de longue date que sont les États-Unis sur toutes les questions, y compris l'Iran.

Venezuela

Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues sur le Venezuela à la suite des élections présidentielle et régionales du 20 mai et de la réélection de Nicolás Maduro pour un deuxième mandat de six ans. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Venezuela:

- "1. L'UE rappelle ses déclarations précédentes sur le Venezuela, en particulier la déclaration de la haute représentante au nom de l'UE du 22 mai.
2. Les derniers événements intervenus au Venezuela ont repoussé encore davantage la possibilité d'une solution constitutionnelle négociée assurant le respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme.
3. En dépit des nombreux appels lancés par les acteurs politiques nationaux et par la communauté internationale, y compris l'Union européenne, en faveur de la tenue d'élections fondées sur un calendrier électoral établi d'un commun accord et sur des garanties permettant d'assurer un scrutin inclusif et crédible, des élections présidentielles anticipées et des élections régionales se sont tenues le 20 mai en l'absence de tout accord sur la date ou sur les conditions et dans des circonstances qui n'ont pas permis la participation de tous les partis politiques d'une manière équitable.
4. Le calendrier électoral largement bousculé, les interdictions et autres obstacles majeurs à la participation des partis politiques d'opposition et de leurs dirigeants, ainsi que le non-respect des normes démocratiques les plus élémentaires, dont témoignent les nombreuses irrégularités qui ont été signalées, notamment l'utilisation abusive généralisée des ressources de l'État, les pressions exercées à l'encontre des électeurs et le déséquilibre dans l'accès aux médias, font que ces élections n'ont été ni libres ni régulières.
5. Dans ces circonstances, ce scrutin et ces résultats sont dépourvus de toute crédibilité, le processus électoral n'ayant pas assuré les garanties nécessaires à la tenue d'élections inclusives et démocratiques. L'absence de telles garanties, en outre, fait que l'UE n'a pas été en mesure de mettre en place une quelconque forme d'observation du processus électoral selon les normes internationalement reconnues. L'UE affirme donc à nouveau qu'il est nécessaire que se tiennent des élections libres et transparentes respectant les règles constitutionnelles du Venezuela.

6. Dans ce contexte, l'UE appelle à la tenue d'une nouvelle élection présidentielle dans le respect des normes démocratiques internationalement reconnues et de l'ordre constitutionnel du Venezuela. À cet égard, elle entend agir promptement, conformément aux procédures établies, en vue d'imposer de nouvelles mesures restrictives, ciblées et réversibles, conçues de manière à ne pas nuire à la population vénézuélienne, dont l'UE souhaite atténuer les souffrances.
7. L'UE souligne à nouveau la nécessité que le rôle et l'indépendance de toutes les institutions démocratiquement élues, notamment l'Assemblée nationale, soient reconnus et respectés, que tous les prisonniers politiques soient libérés, et que l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales soient garantis.
8. L'UE souhaite maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes au Venezuela et réaffirme son amitié et son soutien à la population de ce pays. Elle se tient prête à contribuer à l'émergence d'une solution démocratique aux différentes dimensions de la crise actuelle, dans le cadre de négociations constructives et axées sur les résultats, conduites de bonne foi et incluant tous les acteurs politiques du Venezuela concernés. À cet effet, l'UE renforcera son action diplomatique en direction de tous les acteurs concernés au niveau national, régional et international, en reconnaissant en particulier les efforts menés par les partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont manifesté leur volonté d'apporter leur aide et de soutenir le processus de résolution de la crise au Venezuela.
9. L'UE est vivement alarmée par les besoins humanitaires urgents de la population, y compris ceux des nombreux citoyens européens qui résident dans le pays, auxquels il est urgent d'apporter une réponse. L'aggravation de la crise provoque une émigration massive, qui soulève des défis pour les communautés d'accueil et pour la stabilité régionale. L'UE appelle le gouvernement du Venezuela à prendre immédiatement des mesures pour atténuer les effets de la crise.
10. L'Union européenne va maintenir et intensifier son soutien à la population du Venezuela, dans les pays voisins également, pour appuyer l'intégration socio-économique des Vénézuéliens et la résilience des communautés qui les accueillent."

Gaza

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont débattu de la situation à Gaza à la suite des événements intervenus récemment, notamment en ce qui concerne le transfert à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis en Israël. Ils sont convenus de la nécessité d'agir immédiatement afin d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines, notamment en améliorant l'accès humanitaire. Ils ont également souligné qu'il importait de relancer le processus politique et ont confirmé une nouvelle fois la position unie de l'UE sur la nécessité de trouver une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec Jérusalem comme capitale des deux entités.

[Déclaration de la haute représentante Federica Mogherini sur les violences à Gaza et l'évolution récente de la situation, 14 mai 2018 \(SEAE\)](#)

République démocratique du Congo

La Conseil a examiné la situation en République démocratique du Congo (RDC). Les ministres des affaires étrangères ont insisté sur l'importance de garantir le respect du calendrier électoral, qui prévoit la tenue d'élections générales le 23 décembre 2018, à travers un processus crédibilisé, légitime, consensuel et inclusif. Les ministres se sont également déclarés préoccupés par la situation humanitaire dramatique qui règne dans le pays en raison du déclenchement récent de l'épidémie d'Ebola.

[République démocratique du Congo: le Conseil adopte des conclusions \(communiqué de presse, 11/12/2017\)](#)

[La République démocratique du Congo et l'UE \(site web du SEAE\)](#)

Accord post-Cotonou

Les ministres des affaires étrangères ont fait le point sur l'état des travaux préparatoires en vue d'une décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations sur le futur partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (accord post-Cotonou).

Le Conseil a demandé aux ambassadeurs auprès de l'UE (Coreper) de poursuivre, dans les prochains jours, les travaux en vue de la finalisation et de l'adoption du mandat de négociation sous la direction de la présidence bulgare.

[Accord de Cotonou \(informations générales\)](#)

[La Commission européenne recommande un projet de directives de négociation pour un partenariat modernisé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, 12 décembre 2017](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sanctions à l'encontre de la Syrie

Le Conseil a prorogé les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du régime syrien jusqu'au 1^{er} juin 2019. Compte tenu de la répression actuellement exercée à l'encontre de la population civile, l'UE a décidé de maintenir ses mesures restrictives contre le régime syrien et ceux qui le soutiennent, conformément à la stratégie de l'UE à l'égard de la Syrie.

Le Conseil a également mis à jour les informations relatives à certaines personnes et entités figurant sur la liste et a retiré de la liste les noms de deux personnes décédées. La liste comprend désormais 259 personnes et 67 entités visées par une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et par un gel de leurs avoirs. Les dernières personnes dont les noms ont été ajoutés ont été inscrites sur la liste des sanctions en raison de leur rôle dans l'utilisation d'armes chimiques, comme c'était le cas pour les quatre personnes qui y ont été inscrites le 19 mars 2018.

Plus largement, les sanctions actuellement en vigueur contre la Syrie comprennent un embargo pétrolier, des restrictions frappant certains investissements, un gel des avoirs détenus par la banque centrale syrienne dans l'UE et des restrictions frappant les exportations d'équipements et de technologies susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, ainsi que d'équipements et de technologies destinés à surveiller ou intercepter les communications Internet ou les communications téléphoniques.

Conclusions du Conseil sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie

Le Conseil a adopté des conclusions sur une coopération renforcée de l'UE en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie. Le Conseil a noté qu'il existe d'importantes possibilités d'approfondir la coopération que l'UE mène en matière de sécurité avec ses partenaires asiatiques stratégiques, à savoir la Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée, ainsi qu'avec d'autres partenaires, comme c'est le cas avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses États membres.

Le Conseil a défini les principaux domaines sur lesquels doit porter le dialogue approfondi en matière de sécurité: la sûreté maritime, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, les menaces hybrides, la prévention des conflits, la prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et le développement d'ordres régionaux fondés sur la coopération.

L'UE a souligné qu'il est nécessaire que la coopération en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie devienne plus opérationnelle. Pour accroître la visibilité et l'impact, le Conseil a prôné la mise au point d'une approche sur mesure de la coopération, en regroupant les efforts déployés par l'UE dans le domaine de la sécurité et ceux réalisés par les principaux partenaires asiatiques.

[Relations UE-ASEAN \(fiche d'information\)](#)

[Fiche d'information et brochure sur l'ASEM](#)

Conclusions du Conseil sur le renforcement du volet civil de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement du volet civil de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le Conseil a réaffirmé qu'une PSDC civile renforcée constitue un élément essentiel de l'approche coordonnée de l'UE, parallèlement à d'autres instruments de l'UE, de manière intégrée.

Le Conseil a défini un éventail de mesures visant à rendre la PSDC civile plus efficace sur le terrain et a déterminé comment les missions civiles pourraient contribuer à relever les défis en matière de sécurité dans le cadre du lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, en coordination avec d'autres instruments de l'UE.

Dix missions PSDC civiles sont actuellement déployées par l'UE. La PSDC civile constitue un instrument important au moyen duquel l'UE joue son rôle de garant de la sécurité mondiale.

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie en 2017

Le Conseil a adopté le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017. En 2017, les droits de l'homme sont restés au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne, laquelle a réaffirmé son rôle d'acteur de premier plan de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde.

L'UE a continué de s'opposer fermement à toute restriction injustifiée des **droits à la liberté d'association et de rassemblement pacifique**, l'hostilité à l'encontre de la société civile ayant continué de se manifester en 2017. L'UE soutient résolument un environnement favorable aux organisations non gouvernementales et aux défenseurs des droits de l'homme dans le cadre des dialogues bilatéraux, y compris les dialogues sur les droits de l'homme, du soutien financier qu'elle leur apporte et des enceintes multilatérales.

2017 a constitué une étape charnière dans l'action mondiale que mène l'UE en ce qui concerne les droits de l'enfant du fait de la mise à jour des orientations pour la promotion et la protection des droits de l'enfant, qui datent de 2007.

Le rapport annuel de 2017 décrit les efforts consentis par l'UE, notamment par l'intermédiaire de son réseau de délégations dans le monde, pour promouvoir et protéger l'universalité des droits de l'homme partout dans le monde. À la différence des années précédentes, ce rapport ne comporte pas de partie géographique contenant des observations spécifiques sur tous les pays tiers, mais des informations mises à jour sur les droits de l'homme peuvent être consultées pour chaque pays sur les pages web du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations.

[Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017](#)

Rapport de la Cour des comptes européenne sur les missions d'observation électorale

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 22/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Missions d'observation électorale – Recommandations mieux suivies, mais surveillance de leur mise en œuvre à améliorer".

D'après le rapport, la présentation des recommandations des missions d'observation électorale (MOE) de l'UE s'est améliorée ces dernières années; de plus, le dialogue politique et l'assistance électorale ont tous deux été utilisés pour soutenir la mise en œuvre de ces recommandations.

Ouverture d'une délégation de l'Union européenne au Panama

Le Conseil a approuvé l'ouverture d'une délégation de l'Union européenne au Panama. La décision visant à renforcer la représentation diplomatique de l'UE au Panama, en y ouvrant une délégation de l'UE en lieu et place d'un bureau de l'UE, est liée à l'importance croissante de ce pays en tant qu'acteur de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

L'ouverture de la délégation au Panama est en principe prévue pour septembre 2018.

Position de l'UE concernant la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre

Le Conseil a adopté des conclusions sur la position de l'UE concernant la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), dans la perspective de la troisième conférence chargée d'examiner la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies sur les ALPC, qui doit se tenir à New York du 18 au 29 juin 2018.

Le Conseil est déterminé à prévenir et endiguer le commerce illicite des ALPC et de leurs munitions et à promouvoir la responsabilisation et l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne leur commerce licite. Le 3 avril 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/633, qui appuie les mesures visant à assurer le succès de la troisième conférence d'examen du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que la pertinence des résultats qui en découleront.
